



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE L'ÉPIPHANIE

## AVIS PUBLIC

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO U-003-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT U-003 SUR LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX AFIN DE MODIFIER LES NORMES RELATIVES AUX INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES ET LES FRAIS D'ADMINISTRATION**

### **Assemblée publique de consultation**

CONVOCATION DE TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 26 avril 2023, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO U-003-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT U-003 SUR LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX AFIN DE MODIFIER LES NORMES RELATIVES AUX INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES ET LES FRAIS D'ADMINISTRATION**

Le présent règlement vise à modifier les normes d'obligation du promoteur relativement aux installations électriques. En plus de l'enfouissement, il sera possible d'installer le réseau électrique en cour arrière. En dernier recours, le promoteur pourra faire installer des poteaux en composite, en béton centrifugé ou en tout autre matériel jugé esthétique par la Ville.

Il vise également à augmenter les frais d'administration afin de mieux refléter le temps de travail assumé par la Ville dans l'administration de ce type de dossier.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 17 mai 2023 à compter de 18 h, à l'hôtel de ville sis au 66 rue Notre-Dame à L'Épiphanie. Au cours de cette assemblée, un membre du conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville sis au 66, rue Notre-Dame à L'Épiphanie, les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux et peut également être transmis par courriel en demandant au [frobitaille@lepiphanie.ca](mailto:frobitaille@lepiphanie.ca) ou au 450-588-5515.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 27 avril 2023.

La greffière,

Flavie Robitaille